

**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises  
**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg  
**Band:** 83 (2021)

**Artikel:** Du paysan-horologier au tresseur-paysan  
**Autor:** Tissot, Laurent  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1048294>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# DU PAYSAN-HORLOGER AU TRESSEUR-PAYSAN

L'horlogerie et l'agriculture ont subi au XX<sup>e</sup> siècle une sorte d'étatisation. Conséquence des réalités économiques, mais aussi du poids de l'histoire et des symboles : au fond, c'est la faute à Rousseau.

PAR LAURENT TISSOT

«[Étienne Piaget avait coutume de dire:] “Maintenant que j’ai planté mes pommes de terre (...), je vais planter mes échappements...”. Bien sûr, lorsqu’il fallait se remettre ensuite aux échappements, les mains avaient perdu quelque peu de leur souplesse, les doigts étaient gourds, et l’esprit n’y était plus tout à fait.»<sup>1</sup> Faire cohabiter l’horlogerie et l’agriculture a été un sujet particulièrement prolifique dans la littérature, le plus illustre témoin n’étant autre que Jean-Jacques Rousseau. Dans sa lettre à d’Alembert, publiée en 1758, il se plaît à se souvenir d’un «spectacle assez agréable et peut-être unique sur la terre», celui des «heureux paysans, tous à leur aise, francs de tailles, d’impôts, de subdélégués, de corvées, [qui] cultivent, avec tout le soin possible, des biens dont le produit est pour eux, et emploient le loisir que cette culture leur laisse à faire mille ouvrages de leurs mains, et à mettre à profit le génie inventif que leur donna la Nature.»<sup>2</sup> Comme Alfred Chapuis cent cinquante ans plus tard, Rousseau décrit les activités de ces paysans capables de «faire mille instruments divers, d’acier, de bois, de carton, qu’ils vendent aux étrangers, dont plusieurs même parviennent jusqu’à Paris, entre autres ces petites horloges de bois qu’on y voit depuis quelques années.» L’écrivain genevois va jusqu’à prendre le poêle d’un paysan pour un atelier de mécanique et pour un cabinet de physique expérimentale. Tant Rousseau que Chapuis auraient pu associer plus manifestement les épouses et

<sup>1</sup> CHAPUIS 1926, pp. 133-135.

<sup>2</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Lettre à M. d’Alembert*, pp. 35-36. In *Collection complète des œuvres*, Genève, 1780-1789, vol. 6, in-4°. En ligne : [www.rousseauonline.ch](http://www.rousseauonline.ch), version du 7 octobre 2012, consultée le 17 mai 2021.



Sigmund Freudenberger,  
*La visite au chalet*  
(d'armailli), gravure  
coloriée, 1794. ©  
Bibliothèque nationale  
suisse.

les enfants, parties prenantes d'un système économique loin de n'être actionné que par les hommes.

## UN MYTHE SAVAMMENT ENTRETENU ?

Une longue tradition ancre donc l'association paysan-horloger dans une vision socio-économique alimentant les interactions à fortes synergies entre deux secteurs apparemment éloignés l'un de l'autre. Rien d'inconciliable entre les deux même si, à terme, l'horlogerie se distance de l'univers agricole dès que les conditions techniques, institutionnelles et commer-

ciales le permettent pour devenir une activité à part entière<sup>3</sup>.

Plusieurs auteurs n'ont pas manqué de détecter dans ces descriptions euphoriques l'émergence et la pérennisation d'un mythe savamment entretenu au cours du temps et possiblement encore présent aujourd'hui, l'inscription des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds au patrimoine mondial de l'UNESCO ne cédant en rien à cette vision. « Au XVIII<sup>e</sup> siècle déjà, une importante activité artisanale venait compléter la vocation paysanne première des habitants des Montagnes neuchâteloises. L'absence de corporatisme, un esprit progressiste et entrepreneurial, un souci de justice sociale sont autant de facteurs qui ont permis l'émergence d'une activité protoindustrielle qui, avec une vigueur remarquable, se transforma en une industrie d'envergure mondiale. Grâce à cette tradition culturelle qui perdure, ces deux villes [Le Locle et La Chaux-de-Fonds] sont devenues au XIX<sup>e</sup> siècle les capitales mondiales de l'horlogerie. »<sup>4</sup> Le paysan-horloger, un mythe ? La question reste ouverte même si les dernières recherches en la matière montrent que le degré de porosité entre les deux activités n'était pas aussi élevé que ce que les témoignages ont pu accréditer<sup>5</sup>.

La polyactivité n'a bien sûr rien de jurassien. Elle se retrouve dans beaucoup de régions, elle est même caractéristique des économies dites d'Ancien Régime, même si elle n'a pas disparu des modes de production plus modernes. Inscrit dans un contexte économique qui voyait le mercenariat

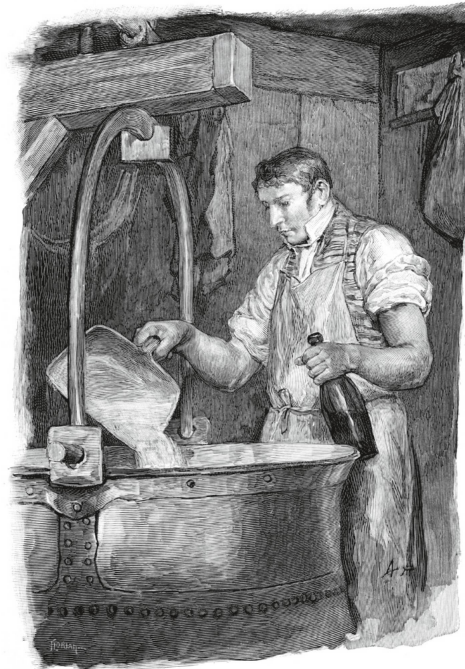
<sup>3</sup> PINOT 1979 ou FALLET-SCHUEURER 1912.

<sup>4</sup> JEANNERET 2009, p. 15.

<sup>5</sup> SCHEURER 1995, pp. 45-54. Cf. aussi MARTI 2003 à propos de Daniel Jeanrichard, une figure centrale de l'horlogerie.

et la fabrication du fromage entrer en déclin, le tressage de la paille s'est révélé au cours du XIX<sup>e</sup> siècle déterminant à Fribourg dans ce que Roland Ruffieux a appelé le maintien « pendant un demi-siècle de plus qu'ailleurs [de] la grande famille patriarcale d'Ancien Régime »<sup>6</sup>. Comme dans l'univers horloger, épouse et enfants assurent à l'association tressage de la paille-paysannerie une viabilité au-delà d'une évidente fragilité. Elle a aussi entraîné son lot de commentaires « euphoriques » mâtinés d'un romantisme qui fait de la vie bucolique la source du vrai bonheur. On pense au roman de Pierre Sciobéret *Marie la Tresseuse* (1914) ou, pour une vision esthétique-politique, au plaidoyer de Georges de Montenach *Pour le village : la conservation de la classe paysanne* (1916).

Albert Anker, figures tirées de *La fromagerie de Bétenvval* par Jérémias Gotthelf, années 1890. Le succès de cette édition illustrée réside dans son iconographie qui a servi l'imaginaire national suisse.



En ce sens, l'association tresseur-paysan (comme le paysan-horloger) reste marquée par la forte imprégnation d'un vernis identitaire. Transformée, pour reprendre le propos de Ruffieux, « en un objet de musée qui ne retient plus que l'attention des spécialistes du folklore », les raisons de sa lente disparition ont suscité bien des interrogations<sup>7</sup>. Quoiqu'il en soit, cette disparition a ouvert à l'agriculture, notamment laitière, une voie royale, lui assurant une place prépondérante dans l'économie fribourgeoise même si les contraintes techniques, sociales et conjoncturelles ne

<sup>6</sup> RUFFIEUX 1965/1966, p. 154.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 143.

furent de loin pas évincées, comme l'a très bien montré Anne Philipona dans sa thèse<sup>8</sup>. Sur le plan politique, cet imaginaire pastoral a été abondamment instrumentalisé par des élites pour démontrer la viabilité d'un modèle catholico-conservateur dont la pesanteur s'est fait sentir durant presque tout le XX<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>.

## HORLOGERIE ET AGRICULTURE : UNE MÊME DESTINÉE ?

Nous nous trouvons donc devant une situation contrastée. Alors que les prémisses étaient identiques, l'horlogerie vient à supplanter pour ainsi dire l'agriculture, sans que celle-ci ne disparaisse bien sûr, dans l'Arc jurassien ; et l'agriculture s'impose face à des activités tout aussi « industrielles » – le tressage de la paille, mais aussi la dentellerie – dans le canton de Fribourg et ailleurs. Il faudrait s'étendre plus longuement sur les impacts de la dentellerie dans ces formes de polyactivité. Dans le canton de Neuchâtel, on peut soutenir l'idée qu'elle a anticipé l'émergence de l'horlogerie<sup>10</sup>. Notre propos n'est pas ici de reprendre ces problématiques. Il s'agit de voir si ces narrations mêlant mémoire collective et idéalisation du passé ne sont pas au cœur de l'accès de l'horlogerie et de l'agriculture au rang d'activités d'importance nationale au sens où, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et à des moments presque simultanés, des pressions politiques, économiques, sociales s'accroissent pour amener l'État fédéral à intervenir précisément dans le soutien direct à ces secteurs d'activités ; mouvement qui conduira, dans les années 1930, à l'émergence pour chacun d'eux d'un véritable cartel étatique. Dans les deux cas, l'impact des facteurs symboliques et identitaires retient l'attention. Tant l'horlogerie à Neuchâtel que l'agriculture à Fribourg s'affichent comme les garants d'une reconnaissance qui puise ses origines dans la valorisation – l'excellence pourrions-nous dire aussi – de savoirs et de savoir-faire empruntés à d'autres activités indispensables à leur survie. Derrière l'horloger se profile toujours, dans l'Arc jurassien, l'ombre d'un paysan, et à Fribourg le paysan assume l'héritage d'une histoire émaillée d'initiatives diverses, industrielles, le maintenant en vie. Dans cette perspective, les ressorts de la transmission intergénérationnelle ont joué à plein, le cercle familial gardant la mainmise sur les activités ou s'adaptant tant bien que mal à d'autres.

Nous voulons soutenir l'hypothèse que la vision de secteurs d'activités qui font appel, d'une façon ou d'une autre, à une protection n'est pas dissociable d'une dimension historico-symbolique, parce que ces mêmes

---

<sup>8</sup> PHILIPONA 2021.

<sup>9</sup> Excellente synthèse dans PYTHON 2018.

<sup>10</sup> MONTANDON 2007.



Édouard Jeanmaire, *Georges Hantz (1846-1920) dans son atelier de la rue Berthelier à Genève*, peinture à l'huile sur toile, 1885. © Musée d'art et d'histoire, Ville de Genève.

secteurs étaient résolument porteurs de significations à forte valeur ajoutée du point de vue des représentations. C'est dire qu'une histoire de l'interventionnisme en Suisse dépasse le strict cadre matériel, soit un soutien étatique à des secteurs économiques spécifiques à des moments donnés. Elle témoigne aussi d'aspirations qui font des territoires sur lesquels ils sont implantés des lieux d'affirmation et d'identification qui ne sont pas séparables de leur propre histoire et de la mémoire collective qui s'en dégage<sup>11</sup>.

Si l'horlogerie a un fort ancrage régional – en gros, l'Arc jurassien – l'agriculture possède une dimension nationale plus affirmée même si les types d'exploitation dépendent de caractéristiques géographiques, naturelles et sociales particulières. Mais au-delà de leur diversité, toutes les deux sont en mesure de marquer durablement des territoires de leur empreinte en associant la dimension purement économique qui les fonde et celle, plus délicate à élaborer, d'une valorisation culturelle qui les justifie. En d'autres termes, entre agriculture et horlogerie, il y a le même sentiment d'appartenance à un espace spécifique nécessitant des traitements particuliers. Ce qui pourrait se définir comme la confluence d'une idéologie agraire et d'une idéologie horlogère, dont l'aboutissement est une intervention de l'État qui, à des moments singuliers de l'histoire suisse, n'est pas à ce point discernable pour d'autres secteurs.

<sup>11</sup> Pour l'horlogerie et Neuchâtel, BUJARD et TISSOT 2008. Pour l'agriculture et la Gruyère, MAURON et RABOUD-SCHÜLE 2011.

## UN PROTECTIONNISME HELVÉTIQUE : UN CAS QUI N'A RIEN D'ISOLÉ

Les recherches sont maintenant nombreuses à saisir l'histoire économique de la Suisse au XX<sup>e</sup> siècle dans sa capacité d'adaptation à des conjonctures spécifiques et dans sa malléabilité qui engendre des réponses graduées. Loin de ne dépendre que des exportations comme on l'a souvent affirmé et loin de revendiquer des politiques économiques fondées sur une orthodoxie libre-échangiste, elle montre une facette plus nuancée où, d'une part, le marché intérieur n'est nullement insignifiant dans la quantité des échanges et, d'autre part, l'interventionnisme étatique n'est nullement secondaire dans la réalité des rapports économiques<sup>12</sup>. À cet égard, l'agriculture et l'horlogerie se trouvent à la croisée de ces configurations, l'agriculture, parce qu'en grande partie vouée à l'approvisionnement de la population et tournée vers le marché intérieur, mais sans que cela soit une exclusive ; et l'horlogerie, parce que majoritairement exportatrice de produits à forte valeur ajoutée, sans que le marché intérieur soit négligé pour autant. Si ces deux secteurs sont marqués à des intensités variables par un interventionnisme et même un dirigisme, il s'agit d'en comprendre les raisons dès lors que, on vient de le voir, ils connaissent des trajectoires assez similaires en atteignant le même statut d'activités dominantes.

Mais il convient d'ajouter que cet interventionnisme n'est qu'une modalité de défense d'activités en danger ou prétendant l'être face à des contextes économiques qui les impactent plus ou moins durement, comme nous le verrons plus loin. Il s'agit dès lors d'éviter d'amalgamer des formes d'intervention qui peuvent trouver leurs fondements sous la pression de composantes politiques, économiques et sociales hétérogènes. Ainsi l'adoption d'un statut particulier pour l'horlogerie et l'agriculture est-elle à replacer dans le débat qui occupe tous les milieux politiques et économiques, à savoir la défense de toutes les composantes de l'économie suisse face à des conjonctures inédites, économiques, politiques ou sociales. Le débat est international et intersectoriel : comment garantir un niveau d'emploi apte à éviter des faillites, des renvois, du chômage, synonymes d'exodes et de désertification.

Avec la fin de l'ère du libre-échangisme en 1860, les intérêts nationaux deviennent prédominants dans la gouvernance économique. Dans le but de sortir de la dépendance envers l'Angleterre, la France, l'Allemagne, les

---

<sup>12</sup> HALBEISEN, MÜLLER et VEYRASSAT 2020.



États-Unis et le Japon amorcent des politiques très protectionnistes qui prennent la forme de relèvement des droits de douane, de l'émergence de cartels, de regroupements d'entreprises, de création de holdings, de fusions, etc., vaste mouvement qui pose les bases d'un «capitalisme organisé» ou d'un «capitalisme corporatiste» c'est selon. En Suisse, le mouvement est clairement amorcé dès 1880. La création d'associations professionnelles qui vont fréquemment se substituer à l'État fédéral dans certains domaines en est un indice marquant.

Parmi les principales, notons l'Union suisse du commerce et de l'industrie en 1870 (USCI ou Vorort), l'Union suisse des arts et métiers en 1879 (USAM), l'Union syndicale suisse en 1880 (USS), l'Union suisse des paysans en 1897 (USP). Ces organismes fâtières qui regroupent une constellation d'autres fédérations activent au niveau national d'intenses pressions sur les autorités politiques pour les amener à entrer dans leur vue. La meilleure étude en la matière reste celle de Cédric Humair<sup>13</sup>.

Fred Boissonnas (att.), *Un atelier de cabinotiers*, tirage photographique moderne noir-blanc, 1885-1900.  
© Musée d'art et d'histoire, Ville de Genève

<sup>13</sup> HUMAIR 2004.

Par ailleurs, ces mesures illustrent l'extrême sensibilité des milieux, essentiellement patronaux, à éviter toute association avec des économies collectivistes et plus largement socialistes qui prennent essor au même moment. Des tentatives d'associer une protection au développement de coopération et de partenariat social sont aussi favorisées. L'idéologie du corporatisme est stimulée par de nombreux milieux éblouis notamment par les réussites du fascisme en Italie. À l'instar d'autres secteurs, l'horlogerie et l'agriculture n'y échappent pas<sup>14</sup>.

L'amalgame à éviter n'est donc pas seulement de l'ordre de la rhétorique économique, mais aussi de l'idéologie protectionniste de nature organiciste. À cet égard, l'opposition entre libre-échange et interventionnisme n'est pas irréductible. Qui plus est, elle démontre qu'une économie dite libérale est source d'une malléabilité qui peut, parfois, prendre des directions surprenantes.

## L'INTERVENTIONNISME ÉTATIQUE

Si on peut faire remonter à la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle les premières mesures interventionnistes, ce sont surtout les années 1880, avec le déclenchement de la Grande dépression, qui voient la mise en place d'une politique de subventionnement au niveau fédéral. Mais elle fait surtout sentir ses effets durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle et notamment dès la Première Guerre mondiale<sup>15</sup>. L'interventionnisme proprement dit, soit l'intervention directe et contraignante de l'État fédéral, est surtout patent dans les années trente avec la crise économique. Ce qui ne veut pas dire que des interventions n'ont pas été décidées avant. Christophe Koller fait remonter à 1847 les premières interventions de l'État dans le secteur horloger<sup>16</sup>. Des mesures sont encore prises dans les années 1920 avec la dégradation de la conjoncture. Un crédit de cinq millions de francs est accordé en 1921 par la Confédération, destiné à aider l'exportation touchée par les dévaluations décidées par plusieurs États. L'année suivante, une nouvelle aide de six millions est octroyée qui ne sera que partiellement utilisée, la conjoncture s'améliorant<sup>17</sup>.

Pour en revenir au tressage de la paille, l'État cantonal fribourgeois ne se fait pas faute de soutenir dès 1880 un secteur en plein déclin afin de sauver de la misère beaucoup de familles<sup>18</sup>. Des organisations d'entraides, des coopératives d'approvisionnement sans compter les fruiteries ou les sociétés de fromageries se font aussi jour, mais sans que l'État joue un rôle pré-

<sup>14</sup> Pour l'horlogerie, voir PERRENOUD 1996, pp. 292 et ss. Pour l'agriculture, BAUMANN 1992, pp. 207-218. En ce qui concerne l'industrie de la petite mécanique, TISSOT 1999, pp. 13-34.

<sup>15</sup> HUMAIR 2004, pp. 313 et ss.

<sup>16</sup> KOLLER 2010, pp. 185-217.

<sup>17</sup> PASQUIER 2008, pp. 136 et ss.

<sup>18</sup> RUFFIEUX 1965/1966, pp. 152-153.

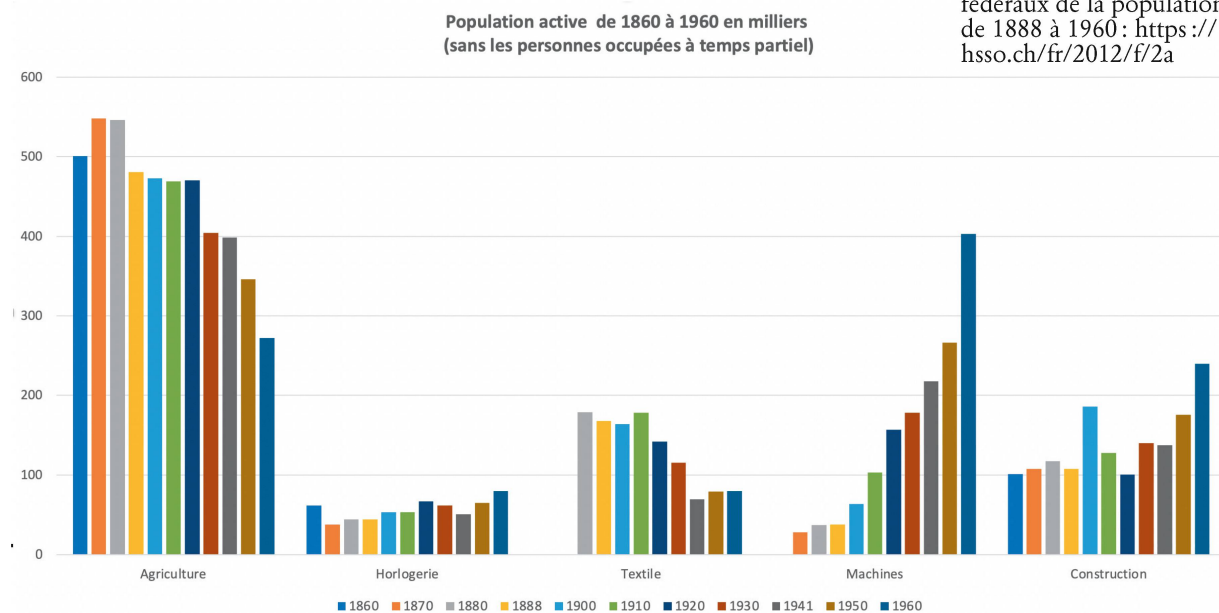
pondérant autre que celui d'encouragement. Anne Philipona montre que l'État cantonal fribourgeois se fait plus présent avec notamment la création de la Station laitière de Pérolles pour améliorer les connaissances<sup>19</sup>. Au niveau fédéral, les autorités sont plus rétives à s'engager. Hans Popp souligne le fait qu'en 1876 le Conseil fédéral doute encore «qu'il soit nécessaire d'affecter un fonctionnaire à l'année pour s'occuper des problèmes relatifs à l'agriculture.» Avec la lente dégradation des conditions de production, notamment dans la culture des céréales, les autorités politiques se résolvent néanmoins à créer en 1881 une Section de l'agriculture qui devient deux ans plus tard une Division de l'agriculture<sup>20</sup>.

La crise économique des années 1930 ouvre la voie à une stratégie plus offensive. Ses effets désastreux se font sentir à tous les échelons de l'économie avec des intensités décalées et entraînent des réflexions pour juguler ce qui s'apparente à un véritable désastre. Avant d'aborder les mesures prises dans l'agriculture et l'horlogerie, voyons grâce à quelques données comment ces deux secteurs évoluent en comparaison avec les secteurs du textile, des machines et de la construction. Le graphique 1 donne à voir l'évolution de la population active. Premier constat : l'érosion continue du secteur agricole pris dans son ensemble. Fait connu s'il en est : la perte est très accentuée à partir de 1920. Même constat pour l'industrie textile qui poursuit aussi un déclin très marqué durant l'entre-deux-guerres. Le secteur des machines se caractérise au contraire par une croissance continue alors que la trajectoire de la construction et de l'horlogerie paraît plus accidentée accumulant des hausses et des reculs qui peuvent faire accroire à une forte sensibilité aux changements conjoncturels.

<sup>19</sup> PHILIPONA 2021, pp. 148 et ss.

<sup>20</sup> POPP 2001, p. 19.

Sources : Recensements fédéraux de la population, de 1888 à 1960 : <https://hso.ch/fr/2012/f/2a>

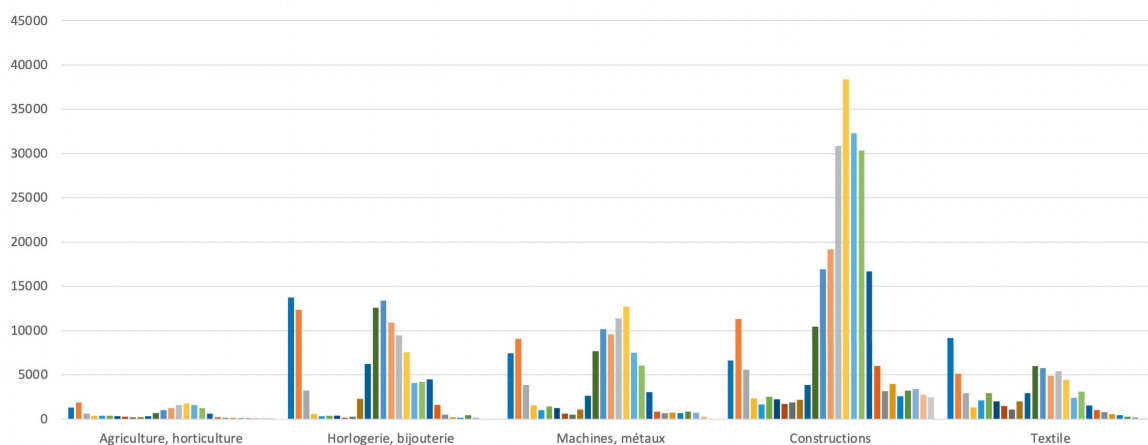


Si l'évolution de la population active permet déjà une première appréciation sur le long terme des capacités des secteurs à maintenir ou non des niveaux d'emploi, l'analyse des demandeurs d'emploi dans les mêmes secteurs donne une autre image. C'est une question très délicate dans la mesure où l'analyse devrait aborder l'importante thématique de l'histoire de la protection sociale en Suisse<sup>21</sup>. Le graphique 2 atteste clairement des effets de la crise des années 1930. Nulle surprise de voir une augmentation très sensible des demandes d'emploi dans les cinq secteurs. La question se pose pour l'agriculture qui, on vient de le voir, connaît une diminution structurelle de l'occupation, mais sans report dans les statistiques sociales. La réponse est à chercher dans le transfert d'emplois que l'agriculture a connu, les rejetés de l'agriculture se retrouvant certainement dans la cohorte des demandeurs d'emploi des autres secteurs ; la notion d'exode rural prend ici tout son sens. Mais il n'en reste pas moins que des quatre autres secteurs analysés, seule l'horlogerie appelle une intervention de l'État, alors que cela n'est le cas ni pour le textile, ni pour les machines, ni pour la construction, les quatre secteurs présentant par ailleurs une situation identique : forte poussée des demandes d'emploi dès 1932, surtout dans la construction. La question demeure de savoir pourquoi, hormis l'agriculture, c'est justement l'horlogerie qui bascule dans un dirigisme étatique.

<sup>21</sup> Nous renvoyons à la synthèse de *STUDER* 2020, pp. 979-1034.

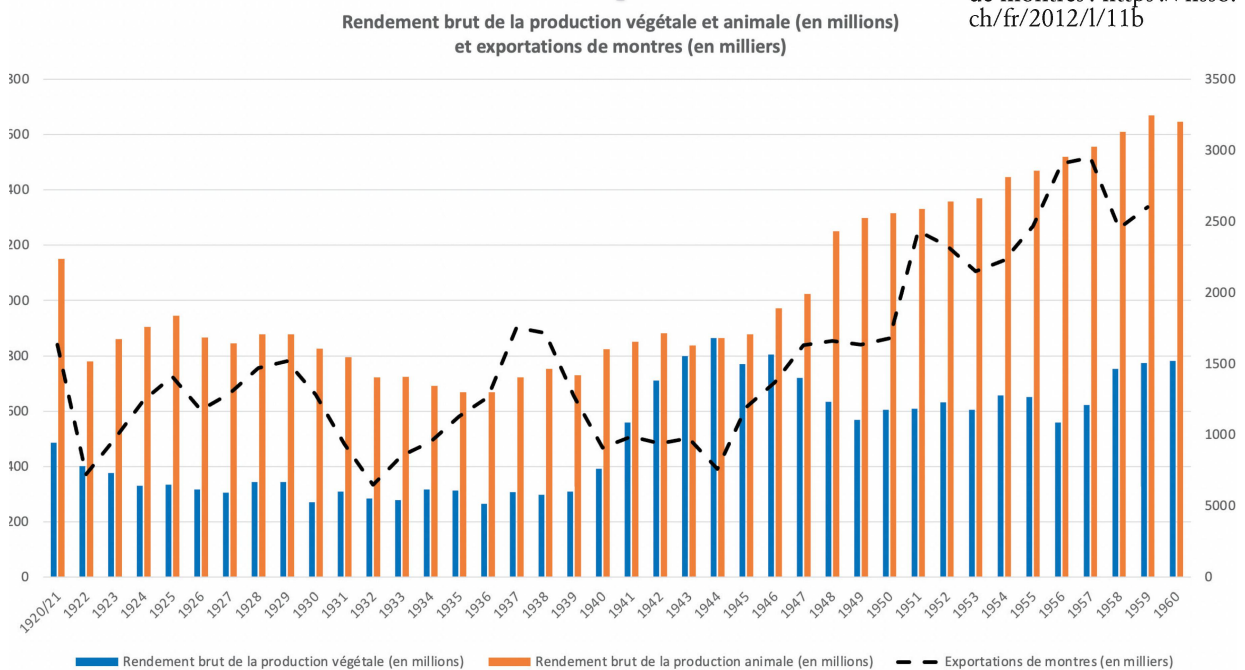
Sources : *Annuaire stat.*, vol. 1938-1977 : <https://hssso.ch/fr/2012/f/19>

Demandeurs d'emploi par classes économiques, en moyennes annuelles (1921-1947)



Un dernier point mérite encore d'être souligné. Comme nous pouvons le voir avec le graphique 3, les années 1930 présentent vraiment une période extrêmement compliquée pour l'agriculture et l'horlogerie : pour l'agriculture, stagnation des rendements bruts de la production végétale et animale, l'embellie pour cette dernière ne s'opérant qu'après-guerre. Même constat pour l'horlogerie avec des exportations déjà en dents de scie dès les années 1920 et, là aussi, une embellie qui annonce les Trente Glorieuses.

Sources : pour rendement brut de la production végétale et animale, Secrétariat des paysans suisses. *Statistiques et évaluations*, vol. 1922-1992 : <https://hssso.ch/fr/2012/i/21a> et <https://hssso.ch/fr/2012/i/21b>. Pour l'exportation de montres : <https://hssso.ch/fr/2012/l/11b>



Ce qui se dégage de ces trois graphiques est la grande similarité des trajectoires. L'entre-deux-guerres frappe indistinctement les cinq secteurs avec certes les importantes exceptions de l'agriculture et du textile qui connaissent déjà, au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, à des rythmes différents, un affaissement de leur population active.

## L'ÉTATISATION HORLOGÈRE ET AGRICOLE

Les mesures prises par le Conseil fédéral au début des années trente s'inscrivent d'abord dans la volonté de défendre la production indigène contre l'étranger avant de s'attaquer plus précisément à des mesures

structurelles. À terme, c'est une véritable machine de guerre économique qui se met en place à travers d'innombrables textes juridico-administratifs où sont mobilisées des armes tant défensives qu'offensives, même si une orthodoxie financière, notamment sur la dévaluation, est obstinément respectée jusqu'en 1936<sup>22</sup>. La rhétorique utilisée est souvent très générale parfois contradictoire – combattre le chômage, sauvegarder la production nationale «là où ses intérêts vitaux sont menacés», développer l'exportation, «comme dans l'intérêt de la balance des paiements de la Suisse» (Arrêté fédéral urgent du 10 octobre 1933 concernant les mesures de défense économique contre l'étranger<sup>23</sup>) – et laisse la porte à des actions très larges.

Pourtant seules l'agriculture et l'horlogerie voient leur action s'inscrire dans une intervention directe de l'État fédéral. Plusieurs études en ont précisément montré les caractéristiques<sup>24</sup>. Inutile d'y revenir. Aucune étude ne les a cependant mises en relation : leurs responsables économiques, politiques et sociaux ont-ils été engagés mutuellement ou séparément à réfléchir aux contours des mesures, en échangeant des informations ou adoptant des positions communes ? Dans le cadre limité de cet article, nous ne pourrions entreprendre une telle recherche qui nécessiterait une attention soutenue aux réseaux politiques et économiques, aux liens qui se sont tissés et aux influences réciproques qui se sont manifestées. Nous nous limiterons à quelques considérations sur la base des mesures prises par la Confédération.

Pour se rendre compte de l'intensité de ces interventions, il est nécessaire de rappeler certains termes du débat. La «nationalisation» de l'horlogerie répond à plusieurs objectifs. Sous le but global de «défendre» le secteur, il faut distinguer les éléments structurels de ceux relevant de la conjoncture. Comme Johann Boillat le souligne, il s'agit à la fois de «protéger l'outillage», «protéger les volumes», «protéger les revenus», «protéger l'établissage» pour notamment interdire de vendre des mouvements de montres en pièces détachées, remontés ensuite à l'étranger pour contourner les droits de douane élevés sur les produits terminés ; il s'agit encore d'éviter la chute des prix et d'envisager aussi une «nouvelle politique commerciale» garantissant à terme, en accord avec les syndicats, une «Paix du travail»<sup>25</sup>. Concrètement, l'horlogerie tombe sous le coup de dispositions qui interdisent par exemple d'ouvrir de nouvelles entreprises «sans une autorisation du Département fédéral de l'économie publique». À partir du 1<sup>er</sup> avril 1936, il est interdit «aux entreprises hor-

<sup>22</sup> Pour une analyse précise et critique, MÜLLER 2010.

<sup>23</sup> RO, n°49, 1933, pp. 831-833.

<sup>24</sup> Pour l'horlogerie, on retiendra surtout BOILLAT 2013 ; et pour l'agriculture, en plus de POPP 2001, MOSER 2005, pp. 192-204.

<sup>25</sup> BOILLAT 2013, pp. 453 ss. et pour ce qui suit.

logères non affiliées aux organisations conventionnelles [...] de vendre leurs produits à des taux inférieurs aux tarifs établis par ces organisations et approuvés par le Département de l'économie publique». Ces dispositions sont prorogées en 1948 avant d'être peu à peu abandonnées en raison de la reprise mondiale et de l'intensification de la concurrence à la fin des années 1960<sup>26</sup>.

Le secteur agricole se présente sous un angle différent, mais la substance des réglementations est identique. Si l'intervention est aussi progressive, elle doit tenir compte d'intérêts variés et mêmes opposés. Rien n'est simple entre l'élevage ou la production laitière tournée plutôt vers l'exportation et la céréaliculture ou la viticulture, dont la production est orientée vers le marché intérieur. Ces oppositions qui se sont parfois muées en véritables conflits ont plus ou moins été avivées par les changements conjoncturels. Mais ce sont les deux guerres mondiales, et particulièrement la Première, qui ont joué les rôles majeurs dans la conviction que le secteur faisait partie d'un des piliers essentiels de la nation suisse. Le ravitaillement de la population indigène s'est imposé comme une des tâches prioritaires de tout le secteur. Si le postulat se comprend dans le contexte d'une guerre, il est plus discutable dans les périodes de paix. Ernst Laur, le père de la politique agricole, n'était pas lui-même convaincu d'une «étatisation» permanente. La rentabilité économique du secteur devait, à ses yeux, s'imposer à terme face à la tâche politico-sociale d'approvisionnement du pays<sup>27</sup>. Mais son avis s'est heurté à l'opposition croissante d'une nouvelle génération d'ingénieurs agronomes conscients qu'un retour au libre-échange et à ses dangers n'était plus de mise. La loi sur le ravitaillement du pays en blé du 7 juillet 1932 est à cet égard intéressante. Pour assurer le ravitaillement, il est stipulé que des réserves sont constituées par la Confédération, mais surtout que celle-ci «achète directement aux producteurs domiciliés en Suisse le blé panifiable qu'ils ont cultivé eux-mêmes dans le pays (...) Elle paie le froment indigène trente-six à quarante-cinq francs le quintal, marchandise rendue sur wagon gare de départ, ou livrée à un moulin ou un entrepôt des environs.»<sup>28</sup> Les moulins sont également soumis à la surveillance de la Confédération, de même que le commerce du blé. Le texte reprend une rhétorique qui fait beaucoup penser à ce qui se voit au même moment dans l'horlogerie. Les indications de prix d'achat sont formellement indiquées et les infractions expressément décrites avec des dispositions pénales très sévères. La production laitière aussi est soumise à des restric-

<sup>26</sup> GARUFO 2008, pp. 250-252.

<sup>27</sup> MOSER 2003, p. 43.

<sup>28</sup> FF n°28, 1932, pp. 225-239.

tions sévères. Avec l'effondrement des prix agricoles, le Conseil fédéral fixe le prix du lait à 18 centimes le kilo en 1932. L'année suivante, un contingentement est fixé. En 1937, le prix du lait est augmenté de deux centimes par kilo. En 1938, un nouveau contingentement est introduit<sup>29</sup>. Toutes ces mesures qui seront encore précisées par la Loi fédérale sur l'agriculture de 1952 attestent – comme pour l'horlogerie – de l'élévation du secteur à un niveau supérieur, garant de la survie de la nation. Cette élévation n'est pas sans contradiction puisque cette loi met côte à côte «le maintien d'un effectif sain de paysans» et celui «d'une agriculture performante».

## CONCLUSION

«Nous sommes responsables envers nos ancêtres du maintien chez nous de notre belle industrie, et nous ne voulons pas être complices de ceux pour qui la ruine de l'horlogerie est une affaire. (...) L'industrie horlogère suisse a donc un immense avantage sur l'étranger par l'énorme variété de ses produits, ses continuelles nouveautés, et la souplesse extraordinaire de sa fabrication [basée sur le] génie sans cesse en activité de nos techniciens et l'habileté héréditaire de nos ouvriers.»<sup>30</sup> Datant de novembre 1933, ces propos émanent du fondateur de la manufacture Rolex à Bienne, Hermann Aegler. À ces propos font écho ceux d'un autre «patron» de l'agriculture suisse, Ernst Laur. Dans la brochure de présentation de son ouvrage sur le paysan suisse, publié à l'occasion de l'Exposition nationale de 1939, il écrivait que «[q]uel que soit le développement que puissent prendre certaines villes du Plateau offrant un caractère international plus ou moins accusé, *le paysan suisse n'en est et n'en restera pas moins un fils des Alpes et son œuvre est toute imprégnée de l'influence qu'exercent sur l'exploitation de sa terre les conditions géographiques du milieu dans lequel il vit.* Ce n'est que dans ces régions de montagnes que la liberté et l'indépendance de la Suisse pouvaient se maintenir à travers les vicissitudes des temps, et c'est à bon droit que l'on nomme notre pays la République alpestre.»<sup>31</sup> Aegler comme Laur participent à l'édification d'une image mythique tant de l'horloger que du paysan, sauveurs d'une patrie en danger. Elle pourrait faire comprendre les raisons pour lesquelles ces deux secteurs ont pu alimenter l'idée – et la concrétiser – que dans les périodes délicates de guerres ou de crises économiques leur «étatisation» relève d'une normalité. Les sauveurs doivent être sauvés, quel qu'en soit le prix. Reste

<sup>29</sup> POPP 2001, pp. 27 ss.

<sup>30</sup> *Rapport sur la situation horlogère*, Bienne, 1933. Cité in PERRENOUD 1996, p. 293.

<sup>31</sup> LAUR 1939, pp. 7-8.

à prouver que ces considérations ne se retrouvent pas dans les autres secteurs industriels et pourquoi. Si pour l'horlogerie, ce processus a duré une quarantaine d'années (1930-1970), l'agriculture vit encore de nos jours sous les réalités de la «ferme fédérale», bien que les conditions ont beaucoup changé.

Même si elle a intégré une mémoire collective qui en ressasse encore aujourd'hui les principes, cette image pose problème et ne répond que partiellement à notre question initiale. Non seulement elle évacue un substrat historique qui prend naissance, pour l'horlogerie, dans les souvenirs de Jean-Jacques Rousseau au XVIII<sup>e</sup> siècle pour se perpétuer jusqu'à la crise économique des années 1930 et au-delà, et pour l'agriculture beaucoup plus tardivement, soit au XX<sup>e</sup> siècle avec les deux guerres mondiales comme moments centraux. Elle gomme aussi les réalités d'une existence partagée avec d'autres activités : dans l'Arc jurassien, l'agriculture pour l'horlogerie, et dans les campagnes fribourgeoises, le tressage de la paille et la dentellerie pour l'agriculture. Cette polyactivité, quelle que soit son intensité, a certainement fonctionné comme une assurance tous risques, rendant les structures économiques très malléables et adaptables en tout temps. Dès lors que le degré de spécialisation a entraîné la disparition de ces à-côtés, les moindres oscillations conjoncturelles ont entraîné les activités dominantes dans la précarité et l'incertitude, rendant indispensable l'intervention d'une puissance d'en haut, en l'occurrence l'État. Aux réalités économiques ont donc correspondu les réalités historiques et symboliques : sans que cette étatisation ait suivi un enchaînement linéaire, elle a pu s'imposer dès lors qu'histoire, mémoire, conjonctures se retrouvaient sur un chemin qui sans cela aurait pu mener à une impasse.

L. T.

## Bibliographie

BAUMANN Werner, « Bauernstandideologie und Rolle der Bauern in der Schweizer Politik nach der Jahrhundertwende », in TANNER Albert et HEAD-KÖNIG Anne-Lise (éds), *Die Bauern in der Geschichte der Schweiz*, Zurich, 1992.

BOILLAT Johann, *Les véritables maîtres du temps. Le cartel horloger suisse (1919-1941)*, Neuchâtel, 2013.

BUJARD Jacques et TISSOT Laurent (dir.), *Le pays de Neuchâtel et son patrimoine horloger*, Chésard-Saint-Martin, 2008.

CHAPUIS Alfred, *Papillons autour du quinquet*, Lausanne, 1926.

FALLET-SCHEURER Marius, « Le travail à domicile dans l'horlogerie suisse et ses industries annexes ; Rapport final publié au nom du comité d'organisation des expositions de Zurich et de Bâle de l'industrie à domicile (1909) », Berne, 1912.

GARUFO Francesco, « Abondances et disettes », in BUJARD et TISSOT (dir.), *Le pays de Neuchâtel et son patrimoine horloger*, Chésard-Saint-Martin, 2008.

HALBEISEN Patrick, MÜLLER Margrit et VEYRASSAT Béatrice (dir.), *Histoire économique de la Suisse au XX<sup>e</sup> siècle*, Neuchâtel, 2020.

HUMAIR Cédric, *Développement économique et État central (1815-1914). Un siècle de politique douanière aux services des élites*, Berne, 2004.

JEANNERET Jean-Daniel (dir.), *La Chaux-de-Fonds-Le Locle. Urbanisme horloger*, Le Locle, 2009.

KOLLER Christophe, « L'horloger, l'État et les cartels en Suisse : entre protectionnisme et dirigisme », in CORTAT Alain (dir.), *Contribution à une histoire des cartels en Suisse*, Neuchâtel, 2010.

LAUR Ernst, *Le paysan suisse, sa patrie et son œuvre : conditions et évolution de l'agriculture suisse au vingtième siècle* (prospectus), Brougg, 1939.

MARTI Laurence, *L'invention de l'horloger. De l'histoire au mythe de Daniel JeanRichard*, Lausanne, 2003.

MAURON Christophe et RABOUD-SCHÜLE Isabelle (dir.), *La Gruyère dans le miroir de son patrimoine*, 5 vol., Neuchâtel, 2011.

MONTANDON Marie-Louise, *Dentelles de Neuchâtel. De la production à l'exportation*, Hauterive, 2007.

MOSER Peter, *Sélectionner, semer, récolter. Politique agricole, politique semencière et alimentation génétique en Suisse entre 1860 et 2002*, Baden, 2003.

MOSER Peter, «Am Konsum orientiert, über die Produktion thematisiert. Schweizer Agrarpolitik als Ernährungspolitik 1914/18-1960», in LANGTHALER Ernst et REDL Josef (éds), *Reguliertes Land. Agrarpolitik in Deutschland, Österreich und der Schweiz 1930-1960*, Innsbruck, 2005.

MÜLLER Philipp, *La Suisse en crise (1929-1936). Les politiques monétaire, financière, économique et sociale de la Confédération helvétique*, Lausanne, 2010.

PASQUIER Hélène, *La «Recherche et Développement» en horlogerie. Acteurs, stratégies et choix technologiques dans l'Arc jurassien suisse (1900-1970)*, Neuchâtel, 2008.

PERRENOUD Marc, «Corporatisme horloger et paix du travail (1926-1937)», in PFISTER Ulrich et al., *Le travail en mutation. Interprétation, organisation et pouvoir du Moyen Âge à nos jours*, Zurich, 1996.

PHILIPONA Anne, *Le bien commun des paysans. Enfance des sociétés de laiteries*, Fribourg, 2021.

PINOT Robert, *Paysans et horlogers jurassiens*, Genève, 1979 (reproduction de l'édition de 1887-1889 publiée par Firmin-Didot à Paris).

POPP Hans, *Le siècle de la révolution agricole. L'agriculture et la politique suisse au XX<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, 2001.

PYTHON Francis, *Histoire de Fribourg. Ancrages traditionnels et nouveaux (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Neuchâtel, 2018.

RUFFIEUX Roland, «L'industrie des pailles tressées en Gruyère au XIX<sup>e</sup> siècle : histoire d'une décadence», in *Annales fribourgeoises* 47, 1965/1966.

SCHEURER Hugues, «Paysans-horlogers : mythe ou réalité?», in MAYAUD Jean-Luc et HENRY Philippe, *Horlogeries. Le temps de l'histoire*, Besançon, 1995.

STUDER Brigitte, « Économies de la protection sociale » in HALBEISEN, MÜLLER et VEYRASSAT (dir.), *Histoire économique de la Suisse au XX<sup>e</sup> siècle*, Neuchâtel, 2020, pp. 979-1034.

TISSOT Laurent, «“Pourquoi signer une paix du travail alors qu'il n'y a pas eu de guerre ?” Logique patronale et attitudes ouvrières dans une entreprise vaudoise : Paillard SA, 1938-1950», *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier* 15, 1999.